

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 17 janvier 2023

PFAS DANS LES ŒUFS DE PARTICULIERS : RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS SANITAIRES POUR LES RÉSIDENTS D'IRIGNY, OULLINS, PIERRE-BÉNITE, ET SAINT GENIS LAVAL

Dans le cadre des surveillances environnementales menées par les services de l'État – La direction départementale de la protection des populations – DDPP, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DRAAF et l'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, des analyses sur la présence de PFAS ont été réalisées sur des œufs prélevés dans les poulaillers de particuliers, à Pierre-Bénite et à Oullins.

Les résultats des analyses sont les suivants :

Denrées alimentaires		Total PFOS	PFOA	PFNA	PFHxS	Somme de PFOS, PFOA, PFNA et PFHxS
Valeurs réglementaires	Œufs	1,00	0,30	0,70	0,30	1,70
Pierre-Bénite		4,57	0,90	7,88	0,09	13,44
Oullins		2,45	0,30	25,41	0,14	28,30

Les valeurs sont données en µg/kg de poids à l'état frais

Pour les denrées alimentaires (œufs, produits de la mer, etc.), la réglementation européenne, applicable au 1^{er} janvier 2023 aux professionnels, cible 4 PFAS : PFOS, PFOA, PFNA et PFHxS avec des valeurs par substance individuelle et une somme des 4 PFAS qui ne doit pas dépasser 1,70 µg/kg de poids à l'état frais.

La présence de ces PFAS dans les œufs s'expliquerait par la contamination des sols : en picorant, les poules se contaminent, et contaminent ensuite leurs œufs. Bien que les œufs aient une plus forte capacité à concentrer les PFAS que les volailles pondeuses et qu'il n'y ait pas de données actuellement disponibles sur la contamination potentielle de leur chair, les services de l'État pré-supposent une contamination de la chair des volailles.

De même, en l'absence de données exploitables sur la contamination par des PFAS des sols de Saint-Genis-Laval ou Irigny, communes limitrophes de Pierre-Bénite et Oullins, les services de l'État préconisent de considérer, par précaution, que la situation est identique sur ces 4 communes.

Des études complémentaires vont être menées par les services de l'État pour déterminer plus précisément la zone impactée.

En conséquence, il est recommandé aux personnes résidant à Pierre-Bénite, à Oullins, à Saint-Genis-Laval et à Irigny et qui disposent d'un poulailler :

- De ne pas consommer les œufs produits ;
- De ne pas consommer la chair des volailles.

Lancement du plan d'action "PFAS" 2023-2027 pour mieux protéger la santé des français et l'environnement

Le 17 janvier 2023, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a publié **un plan d'action ministériel sur les PFAS**, dans l'objectif de renforcer la protection des populations et de l'environnement contre les risques liés à ces composés :

<https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-du-plan-daction-pfas-2023-2027-mieux-protoger-sante-des-francais-et-lenvironnement>

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Fabien DESPINASSE
Tél : 07 86 85 61 42
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69